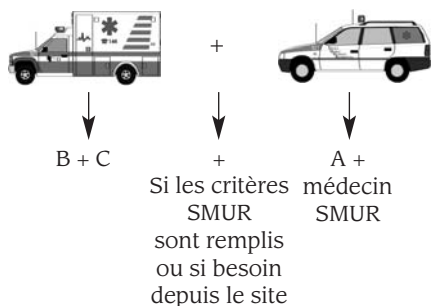


ambulancier, ambulancier en 2^e année de formation, ambulancier cantonal.

Catégorie C

personnel de soins, auxiliaire de transport.

La composition minimale des équipes dans le canton de Neuchâtel pour toutes les interventions primaires est de :



Présentation des services officiels

Le Service d'Incendie et de Secours (SIS NE)

Activités principales: Le SIS NE assume toutes les interventions sanitaires primaires urgentes (départ avec signaux prioritaires). Il assure également le service du feu, la désincarcération, le sauvetage sur le lac, l'intervention du groupe « plongeurs » et de l'équipe de sauvetage en milieu périlleux.

Statistiques 2005 : 2714 missions au total dont 2675 interventions primaires et 39 secondaires.

Les Ambulances du Val-de-Travers

Activité: Les Ambulances du Val-de-Travers assurent la totalité des missions sanitaires primaires et secondaires.

Statistiques 2005 : 572 missions au total dont 434 interventions primaires et 158 secondaires.

Le Service d'Incendie et de Secours des Montagnes neuchâteloises (SIS MN)

Activités principales: Le SIS MN assume toutes les missions primaires urgentes et non-urgentes. Le service assume également le service du feu, la désincarcération, le sauvetage dans les bassins du Doubs, et l'intervention du groupe de sauvetage en milieu périlleux.

Statistiques 2005 : 2088 missions au total dont 2040 interventions primaires et 48 secondaires.

Numéro d'appel : 144

Présentation des services privés

Les Ambulances Roland

Activité: Le SIS NE délègue aux Ambulances Roland toutes les interventions secondaires urgentes et non-urgentes ainsi que les interventions primaires non-urgentes.

Statistiques 2005 : 3355 missions au total dont 787 interventions primaires et 2568 secondaires.

Numéro d'appel : 032 725 26 26

ATS

Activité: Le SIS délègue MN à ATS toutes les interventions secondaires urgentes et non-urgentes.

Statistiques 2005 : 855 missions au total dont 103 interventions primaires et 752 secondaires.

Numéro d'appel : 079 723 22 22

Conclusion

Comme nous l'avons vu, les SMUR renforcent les ambulanciers confrontés à des situations aiguës. Ce choix de politique cantonale en matière de prise en charge pré-hospitalière permet d'adapter les moyens engagés en fonction des besoins du patient. La dissociation des compétences rend ce système efficace et économique.

La répartition des rôles AMBULANCE / SMUR favorise l'attribution de service de l'ambulance à des structures telles que les SIS, structures déjà responsables de la désincarcération, du sauvetage lac et des interventions en milieu périlleux et premiers intervenants en cas de feu ou sinistre de tout genre. Ce faisant, les activités de pompiers et d'ambulanciers sont complémentaires.

L'ensemble des ambulanciers du canton (publics et privés) bénéficient d'un niveau de formation identique. Les services d'ambulances travaillent en collaboration, faisant appel l'un à l'autre en cas de besoin, permettant ainsi de répondre immédiatement à l'ensemble des interventions urgentes.

ANEMPA

L'ANEMPA – Association neuchâteloise des établissements et maisons pour personnes âgées – s'est constituée en 1971 en association qui a notamment pour but de regrouper les institutions pour personnes âgées, en vue de les représenter, ainsi que de promouvoir et de développer des mesures communes utiles à leur bonne marche.

L'ANEMPA regroupe 25 maisons pour personnes âgées, handicapées ou adultes dépendants.

Objectifs de l'ANEMPA

- Représenter ses membres auprès des pouvoirs publics, des fournisseurs de prestations et des organismes faïtiers cantonaux et suisses.
- Défendre les intérêts de ses membres.
- Favoriser la coordination et le développement des institutions en suscitant des rapports avec les pouvoirs publics.
- Etablir et maintenir le contact avec d'autres associations similaires.
- Améliorer le niveau qualitatif des prestations des institutions notamment par l'étude des conditions de travail, des possibilités de perfectionnement, de la formation et du statut du personnel.
- Etre à la disposition de ses membres pour les conseiller dans leurs projets.
- Diffuser des informations à ses membres et au public.

L'ANEMPA regroupe 25 maisons pour personnes âgées, handicapées ou adultes dépendants, dont la majorité sont subventionnées dans le cadre de la LESP. A ce titre, elle a largement contribué à la recherche de solutions avec les pouvoirs publics neuchâtelois en ce qui concerne le présent et le devenir des personnes âgées et adultes handicapés dépendants.

L'ANEMPA est active pour maintenir, stimuler et développer la qualité de la vie à l'intérieur de ses établissements, ceci quel que soit le degré de dépendance engendré par les problèmes de l'âge.

Un des moyens pour fournir des prestations de qualité est le niveau

de formation du personnel ainsi que les conditions de travail qui lui sont offertes. Dans ce sens, l'ANEMPA a redéfini en 1998 des conditions générales de travail pour l'ensemble du personnel travaillant dans ses établissements et a participé à l'introduction de la nouvelle convention collective de travail pour le personnel de la santé du canton de Neuchâtel (CCT Santé 21) qui est applicable dès le 1^{er} juillet 2004 dans l'ensemble de ses institutions.

De nombreux cours et séminaires sont dispensés au titre de la formation continue dans toutes les branches d'activité de ses membres. L'ANEMPA est membre de CURA-VIVA.

L'ensemble de ses activités a pour but principal de contribuer à l'amélioration constante des conditions d'hébergement et de service dans les homes. L'ANEMPA cherche ainsi à offrir aux personnes âgées, qui doivent ou choisissent de s'établir dans un home, des lieux de vie dans lesquels elles trouvent ou retrouvent un style de vie personnalisé où prévaut le respect et la dignité.

Les organes de l'ANEMPA

- L'Assemblée générale qui est le pouvoir suprême de l'Association.
- Le Conseil des Directions.
- Le comité dont les membres sont élus tous les quatre ans par l'Assemblée générale.
- L'organe de contrôle composé de deux vérificateurs de comptes et d'un suppléant, désignés chaque année par l'Assemblée générale.
- Le secrétariat général.

Contact et renseignements complémentaires :

M. Bardia Bodaghi,
Secrétaire général
ANEMPA - Rue des Charmettes 10a
2000 Neuchâtel
Téléphone : 032 731 79 92
Fax : 032 731 79 93
bardia.bodaghi@ne.ch
www.anempa.ch

Privation de liberté à des fins d'assistance

En application de l'art. 397a ch. 1 du Code civil suisse, « Une personne majeure ou interdite peut être placée ou retenue dans un établissement approprié lorsque, en raison de maladie mentale, de faiblesse d'esprit, d'alcoolisme, de toxicomanie ou de grave état d'abandon, l'assistance personnelle nécessaire ne peut lui être fournie d'une autre manière. »

L'art. 1 de la Loi d'application des dispositions du code civil sur la privation de liberté à des fins d'assistance 4 février 2001 (RSN 212.32, <http://rsn.ne.ch/ajour/default.html>) prévoit que la décision de privation de liberté à des fins d'assistance peut être prise, à titre provisoire, par un médecin autorisé à pratiquer dans le canton et qu'il adresse immédiatement un rapport écrit au président de l'autorité tutélaire. L'autorité à aviser est celle du domicile de la personne concernée.

Les coordonnées des autorités tutélaires du canton sont les suivantes :
Autorité tutélaire, Hôtel judiciaire, Louis-Favre 39, case postale 151, 2017 Boudry. Tél. 032 889 61 83, fax 032 889 60 39.

Autorité tutélaire, Hôtel de Ville, Epervier 6, case postale 130, 2053 Cernier. Tél. 032 854 42 20, fax 032 854 42 21.

Autorité tutélaire, Hôtel judiciaire, Av. Léopold-Robert 10, case postale 2284, 2302 La Chaux-de-Fonds. Tél. 032 889 61 81, fax 032 889 60 69.

Autorité tutélaire, Hôtel judiciaire, Grand-Rue 11, case postale 492, 2400 Le Locle. Tél. 032 889 61 84, fax 032 889 60 31.

Autorité tutélaire, Hôtel de district, 2112 Môtiers. Tél. 032 889 61 89, fax 032 889 61 22.

Autorité tutélaire, Hôtel de Ville, case postale 3173, 2001 Neuchâtel. Tél. 032 889 61 80, fax 032 889 62 54.



† Jean-Marc Elzingre

Nous avons appris avec un grand regret le décès de notre dessinateur Elzingre, le 20 juillet dernier.

Il avait su mettre une pincée d'humour dans de nombreux numéros de SNM-News et faire naître bien des sourires chez nos lecteurs.

Que sa famille reçoive ici l'expression de toute notre sympathie.